

SCRIPTA

Numéro Scripta : 6125

Autre(s) référence(s) : Round 341

Auteur(s) : Robert du Neubourg, Normandie (sénéchal)

Bénéficiaire(s) : Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbaye)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : [1157-1159, 1 août]

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Robert du Neubourg, sénéchal de Normandie, fait savoir qu'en sa présence et devant les barons du roi, Gautier [III] Giffard a renoncé en faveur de l'abbaye de Préaux, pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres, à ses prétentions concernant une terre sise à Rouen que tenait Théard et qu'il avait acquise ; il la conservera sa vie durant mais, à sa mort, cette place sera rendue quitte aux moines de Préaux.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° B16, p. 228-229.

Indications

Round John-Horace, *Calendar of Documents Preserved in France, Illustrative of the History of Great Britain and Ireland*, 918-1206, Londres, Her Majesty's Stationary Office, 1899, p. 115, n° 341.

Dissertation critique

Sur la datation de cet acte, voir ROUET, *Cartulaire de Saint-Pierre-de-Préaux*, n° B16, p. 229.

Texte établi d'après a

Notum sit tam presentibus quam futuris q(uod), me Roberto de Novo Burgo dapifero Normannie, Gaulterius comes Giffardus in curia regis clamavit quietum vadium et emptionem, quam habebat in terra quam Theardus tenebat apud Rothomagum, ecclesie Pratellensi pro salute anime sue et antecessorum in vita sua pro velle suo eam dimissurus. Post mortem vero omnino illam sedem predictam ecclesie Pratellensi coram me et baronibus regis quietam reddid(it). Testibus : Godardo de Vallibus ; Roberto, filio Henrici ; Adame de Wannevilla ; Mala Herba et aliis pluribus.